

### 1) Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté.

### 2) Adoption du PV du 11 mai 2006

Le PV du 11.5.06 n'est pas arrivé à temps dans les foyers... il est cependant accepté sous réserve de modification d'ici à la rentrée.

### 3) Admissions – démissions

22 démissions et 5 admissions.

### 4) Echos des commissions

Pas d'écho.

### 5) Echos du terrain

a) Arts visuels: Plus de décharge : la personne qui s'occupait du site n'a plus son poste. Organisation de l'Art et les Enfants : les heures de décharges sont supprimées. Si les responsables continuent ce travail, elles devraient le faire au cachet ( ? ) ... en plus de leurs heures de présence en classe. Il est précisé que deux sur trois sont déjà employées à plein temps.

Plus de décharge pour le travail de création des « Cahiers de l'artisanat », ... la responsable d'édition devient formatrice à 75 %. Le 25 % restant du poste de formateur est repris par un MS qui a profité d'un congé maladie pour l'épauler dans sa tâche.

Désormais, les responsables de disciplines seront éparpillés entre Geisendorf (responsable), les Crêts de Champel (les formateurs) et le CEFEP à Pinchat.

Le cahier des charges des formateur(trice)s accepté par F. Wittwer pour une année est caduc depuis début juin.

b) Les horaires MS posent des problèmes à certaines écoles car certains MS refusent de travailler le vendredi notamment.

Qui décide des horaires MS et selon quels critères et dans quels intérêts ?

### 6) Epreuves cantonales : cf résolution votée à l'AGO du 30 mai 2006

Les délégué-e-s à la commission « Epreuves cantonales » (EPC) ont émis le vœu de se réunir avec la DEP une demi-journée ou une journée afin de régler les problèmes inhérents à ces épreuves. Quel est le statut et le rôle des délégué-e-s de cette commission et quelle est l'écoute que la DEP accorde à ces délégués ?

En ce qui concerne la commission interne des EPC (8 novembre 2005 et 6 juin 2006), les membres estiment que le travail de réflexion doit être poursuivi en 2006 – 2007. D'autre part, il s'agirait de préciser le mandat des délégué-e-s à cette commission. Les « couacs » des EPC ne sont pas chose nouvelle... il s'agit effectivement d'en améliorer la forme et les conditions de passation.

Quant au fond, il faut remettre ce sujet sur le métier (rôle de ces épreuves, lisibilité de ces épreuves pour en tirer quoi ? Que faire des résultats ? A qui les communiquer et comment ? – voir aussi PV du CR du 19 mars 2001.)

Pour compliquer ce débat si besoin était, il s'agira rapidement de tenir compte d'un certain nombre de nouvelles questions qui se poseront avec Harnos (les standards, ...),

Pisa, les épreuves romandes de réflexion, etc. Un vote est organisé afin de savoir si la SPG doit exiger un moratoire dans les groupes de travail officiels des EPC.

**Vote : 12 pour le moratoire - 2 contre le moratoire - 6 abstentions.**

Ce moratoire est conditionné par le fait que soit organisé :

- 1) Une réflexion autour de la question de EPC réunissant les membres SPG, les délégué-e-s SPG « Epreuves cantonales » et des représentants extérieurs (SRED) et le SEDEV afin de contribuer à dégager une position SPG claire.
- 2) Une séance de travail réunissant la DEP, le SEDEV, tout membre SPG (formateurs, délégués, membres de la commission interne, voire le SRED).

Ces conditions sont acceptées par : **13 oui 3 non et 4 abstentions**

7) **Fonctionnement de l'enseignement primaire**

Rentrée 2007 : le principe de l'autonomie partielle des écoles semble acquis. Le rapport final sera disponible dans le courant de l'été.

8) **Infos du comité**

Il est 22h40, ... les infos du comité arriveront par e-mail ...

9) **Divers**

Projet pilote à l'école des Tattes. La SPG a-t-elle été consultée ? Non.  
De ce fait, elle se distancie de ce qui se passe à l'école des Tattes.

L'état de l'économat suscite de grosses préoccupations, des lettres à Dandelot ... !!!

**Apéro canadien**

En été, même au Canada ... il fait trop chaud !

Péviste : Carlo Donati